



Beauvoir-sur-mer, le 1^{er} octobre 2018



Monsieur Louis GIBIER
Maire de Barbâtre
Rue de l'Eglise
85630 BARBATRE

Objet : Arrêt du projet de PLU - Avis du Comité Régional de la Conchyliculture des Pays de la Loire

Monsieur le Maire,

Par votre courrier en date du 27 juin 2018, vous sollicitez l'avis du CRC sur le projet de PLU de votre commune conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Ce nouveau projet de PLU, arrêté le 6 juin 2018, fait suite à un 1^{er} projet arrêté le 4 juillet 2017 et pour lequel notre organisme avait remis un avis favorable avec réserve compte tenu d'une prise en compte des besoins de notre profession en terme d'espace à terre mais d'une intégration limitée des enjeux concernant la qualité des eaux.

Pour ce nouveau projet nous avons donc procédé à l'étude des pièces et nous nous sommes également assurés de la prise en compte de notre premier avis. Vous trouverez, ci-dessous, nos observations :

1. Rapport de présentation

En ce qui concerne les 4 tomes constituant le rapport de présentation, nous avons eu le regret de constater que l'ensemble de nos remarques qui se focalisait essentiellement sur la qualité de l'eau n'ont pas été prises en compte.

Au vu de l'importance de l'activité conchylicole en baie de Bourgneuf, activité dépendante de la bonne qualité des eaux, il est indispensable que le rapport de présentation développe davantage les aspects concernant l'état de la qualité bactériologique de l'eau, les sources de pollutions avérées et potentielles et les actions mises en œuvre pour améliorer la situation. Cette requête s'inscrit parfaitement dans l'orientation 10 D du SDAGE par laquelle le bassin versant de la baie de Bourgneuf est défini comme **bassin prioritaire pour « Restaurer et/ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle »**.

Une fois les éléments de diagnostic établis, il conviendra alors d'ajouter à la synthèse « Sobriété territoriale et gestion des ressources » (page 73 du tome 2 de l'Etat Initial de l'Environnement) un 6^{ème} enjeu « Préserver et améliorer la qualité des eaux littorales ».

Les éléments ci-dessous expliqueront les mesures de réduction et d'évitement inscrites dans l'évaluation environnementale. Ils confortent également notre précédente demande d'ajouter l'évolution du classement sanitaire des eaux conchylicoles, afin de définir un état de la qualité des eaux marines, aux indicateurs de suivi du PLU (page 84 de l'évaluation environnementale).

2. PADD

La volonté de la commune de valoriser et maintenir l'activité conchylicole sur Barbâtre est davantage affichée dans ce nouveau projet.

Nous réitérons nos remarques sur la page 18 concernant à la fois la définition des « activités traditionnelles dépendantes de la qualité des eaux » et l'ajout d'un point pour des lieux d'accueils à destination des camping-caristes suffisamment dimensionnés et équipés.

3. Règlement et zonage

Dans le règlement, le zonage Nm a été redéfini pour se limiter à la gestion du DPM. A ce titre y sont autorisés les aménagements liés aux structures d'exploitation de cultures marines conformément au schéma des cultures marines. Cette évolution du règlement réduit les contraintes que pouvait générer la précédente version du document.

Cependant nous nous interrogeons sur le nouveau zonage Nrm. En effet, en plus de prévoir l'autorisation des mêmes installations et aménagements qu'en secteur Nm, celui exige que tout soit mis en œuvre pour en assurer une bonne intégration dans leur environnement. Ces mêmes exigences étant déjà demandés par le schéma des structures des cultures marines, cela représente pour l'activité conchylicole à proximité du Gois un double contrôle. Il convient d'exempter les cultures marines de ce zonage.

Le projet de PLU retranscrit davantage les enjeux visant au maintien de l'activité conchylicole. Cependant ces lacunes demandent à être complétées, nous émettons un **avis favorable sous réserve** de la prise en compte des observations présentées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président
Jean-Yves LE GOFF

